



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RESEAUX SOCIAUX

UN GUIDE : PRATIQUE POUR BIEN PENSER !

Alors voilà que ressurgit de nos placards un guide « **du bon usage des réseaux sociaux** », qu'on avait oublié et finalement ce n'était pas plus mal.

La direction de France Télévisions, à la manière de Nadine de Rothschild, entend éduquer (pour ne pas dire rééduquer) ses salariés et en particulier ses journalistes. Elle nous a présenté ces jours-ci son guide des bonnes pratiques sur les réseaux sociaux Une réactualisation de celui de 2011, devenu obsolète avec la déferlante des réseaux sociaux, et qui propose donc une cinquantaine de lignes ... de (bonne) conduite.

« *Si vous bénéficiez d'une notoriété, quel qu'en soit le niveau, et même si cette notoriété est circonscrite à un milieu, domaine ou communauté bien précis, vous ne pouvez pas vous prévaloir du caractère privé de votre compte.* » Ainsi, tout salarié de France Télévisions, appartiendrait à l'entreprise non pas corps mais âme. Et il n'y aurait plus de distinguo entre un compte personnel et un compte pro du moment que vous seriez salarié de l'entreprise.

Ceci nous pose un réel cas de conscience. Ne sommes-nous donc simplement définis que par notre travail ? Serait-ce cela la start-up aliénation ?

D'autant que la direction affine, au fil du texte, ses pensées illibérales (c'est dans l'air du temps décidément) : « *N'exprimez pas d'opinion politique partisane, en particulier pendant les périodes de campagne électorale, au nom de l'impartialité du service public* » En particulier ? Serait-ce à dire jamais ? Souvent en tous cas. « *Sur les faits d'actualité, ne dites pas sur les réseaux sociaux ce que vous ne diriez pas à l'antenne ou sur l'une des plateformes de France Télévisions* ». Encore heureux que nous pouvons exprimer le fond de nos pensées, à nous, en tout lieu, en dehors du cadre de notre travail. Cela s'appelle, cher guide, la liberté d'expression. Et quand on est journaliste, elle est même fondamentale. L'esprit critique, la démocratie, tout ça...

Idem pour la critique, parfois salutaire, du groupe. « *Respectez le fait de ne pas porter atteinte à l'image du groupe.* » Cher Guide, quand je retweet et légende malicieusement une intervention d'une de nos journalistes politique vantant sur le plateau télé la jeunesse, la richesse de notre président : est-ce du dénigrement ou de la clairvoyance ?

Ce guide doit être sérieusement revu. La loi encadre déjà cette liberté d'expression et punit sévèrement les propos racistes, haineux, diffamatoires, le harcèlement. Ces comportements oui, eux, doivent être clairement sanctionnés.

Mais mélanger allègrement dans un guide fourre-tout et quoique simplement indicatif (c'est en tous cas ce qu'on nous dit), l'interdiction de publicité clandestine, le cyber-harcèlement et les restrictions de la liberté d'expression, c'est tendancieux.

Tout ne se vaut pas, tout ne se marchande pas.

Pas encore.



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

MAI 2023

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR